Bulletin de la vie communale

Veaugues

Janvier 2017

и∘8





Le Mot du Maire



Valgiciennes, Valgiciens,

Chers Administrés,

2015 nous avait plongés dans l'horreur du terrorisme et nous nous étions tous souhaités Sérénité pour 2016. Cette année écoulée ne nous a pas épargnés, des attentats ont encore brisé des familles en tuant d'innocents promeneurs et des enfants. Nice et Berlin allongeront la liste des lieux entachés de tragédie. Nous avons évidemment partagé le chagrin des proches, encore promis de résister à la peur et finalement vécu pleinement de bons moments sans pour autant oublier. Notre peine est là et nous vivons avec elle. Prenons garde qu'elle ne nous aveugle, restons lucides, humains et bienveillants.

2017 est une année électorale : nous élirons le Président de la République lors des scrutins des 23 avril et 7 mai puis les 11 et 18 juin, les députés qui siègeront à L'Assemblée Nationale. Le département du Cher n'est pas concerné par les élections sénatoriales. Nous aurons à choisir pour un avenir digne de notre beau Pays avec en tête nos valeurs culturelles de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle collectivité est apparue issue de la fusion des 3 communauté de communes constituant le canton de Sancerre. La communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire créée, regroupe 36 communes pour presque 20000 habitants. Le bureau communautaire aura fort à faire et devra faire preuve de dynamisme, de créativité et d'écoute pour construire un avenir commun sur ce vaste ensemble. Le projet de territoire reste à échaffauder, nous en attendons tous une amélioration de notre quotidien et un développement économique qui rende cet espace géographique attractif et confortable à vivre. Le budget communautaire sera l'objet de toutes les premières attentions pour subvenir aux besoins de fonctionnement et d'investissement de cette nouvelle entité. La question reste posée quant aux taux d'imposition locale qui permettront des recettes fiscales suffisantes... il faut s'attendre objectivement à une incidence sans transfert de charges immédiatement possible des communes vers la communauté. C'est avec le temps, les projets et les services mis en place qu'un soulagement financier de nos petites collectivités par la plus grande sera effectif.

2016 a vu à Veaugues le départ de la secrétaire de mairie, Aline Nguyen en mars et l'arrivée de Céline Dagonneau en août. Entre temps, le service s'est adapté par une convention passée avec la commune de Feux pour la mise à disposition de sa secrétaire sur quelques heures par semaine et par l'intervention du secrétariat itinérant du centre de Gestion. Je ne vous cacherai pas que cette période a été délicate et mon soulagement de voir Céline à l'œuvre avant la rentrée scolaire.

Alexandra Lamy a rejoint en mars l'équipe administrative, en complément de Magali Egrot à l'agence postale communale. Toutes les deux apportent une aide appréciable au secrétariat dans les temps d'activité réduite pour la Poste. Cette complémentarité et l'optimisation du temps de travail n'ont été rendues possibles que par la proximité des bureaux. Malgré les congés, l'agence postale communale est ouverte tout au long de l'année, au moins la moitié de la semaine, pour un minimum de continuité dans le service au public.

La population de Veaugues est en augmentation, les derniers chiffres parus qui servent de base au calcul de la dotation de l'Etat, donnent 709 habitants (dans le journal, vous avez pu lire 697, il faut y ajouter les moins de 25 ans partis ailleurs pour leurs études mais encore rattachés à leur famille). Un tiers de la population a moins de 30 ans et un tiers plus de 60 ans, parité totale de l'ensemble avec 50 % de femmes, 50 % d'hommes.

Le recensement général de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février prochains. Les agents techniques Franck Velluet et Emmanuel Malbé assureront la collecte des informations. Les formulaires pourront être remplis directement sur internet par ceux qui le souhaitent. Il est essentiel de transmettre ces données à l'INSEE. Notre budget en dépend. Je vous remercie de faire bon accueil à nos agents que vous connaissez déjà et qui ont un devoir de réserve absolue, la confidentialité est un impératif.

Le Mot du Maire

Que ferons-nous en 2017 ?

Le cabinet médical : enfin!

Notre projet a reçu un accord de financement de l'état, du département, de la communauté de communes... reste à venir le conseil régional mais les démarches sont bien engagées. Les infirmières jouent un rôle essentiel dans l'élaboration du projet de santé en lien avec la maison médicale de Sancerre, indispensable à l'obtention de subventions de la région. La banque nous suit et nous permet un emprunt d'un montant de 80 000 euros. Le maître d'œuvre a été engagé et poursuit les études indispensables à notre aménagement, je peux dire aujourd'hui que l'opération est lancée et c'est aussi grâce à vous. Vous avez tous contribué à ce projet. Les taxes d'imposition locale ont augmenté en 2016 dans cet objectif d'utilité collective, merci de cet effort fiscal pour le projet structurant de ce mandat municipal. Nous sommes très proches de le concrétiser.

Il est vraissemblable qu'il nous faudra avoir recours à un cabinet de recrutement pour trouver un médecin. Cette perspective a été inscrite dans notre plan de financement.

La mise aux normes de l'installation électrique de la salle des fêtes s'impose avant d'envisager un autre équipement de cuisine, il faudra compter 6 000 euros. Un réaménagement de l'entrée et des toilettes sera étudié dans le cadre de notre agenda d'accessibilité des établissements recevants du public.

Le réseau d'eau potable sera à nouveau l'objet de rénovations après une étude patrimoniale d'un montant de 12 954 euros HT financée à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Parmi les rénovations figureront le remplacement de certaines vannes de prise en charge des raccordements, le nettoyage du château d'eau, la réparation de poteaux d'incendie et le remplacement de 10 % des compteurs d'eau soit une dépense de 4 352 euros.

Des massifs seront implantés devant l'église par un pépiniériste pour donner un peu de couleurs et de fleurs à la place. L'opération est prévue au budget à hauteur de 1100 euros.

Depuis le 1er janvier en application de la loi Labbé, l'usage des produits phytosanitaires sur la voirie est interdite, interdite pour les agents communaux, interdite pour les riverains... Il nous faudra trouver des moyens alternatifs au désherbage chimique et adopter une nouvelle gestion de nos espaces publics. Vous serez conviés à une réunion d'information sur le sujet, une étude sera menée pour un montant de 10 420 euros, financée à hauteur de 80 % par le conseil régional et le Pays Sancerre Sologne. Protéger l'environnement et nos ressources en eau, favoriser la biodiversité sont des enjeux primordiaux pour nous-mêmes certes mais surtout pour nos enfants et les générations suivantes.

Des travaux électriques sont prévus à l'école : des modifications doivent être effectuées concernant le système d'alarme incendie pour un montant de 1300 euros HT. Des devis sont en cours pour le changement des fenêtres et la rénovation intérieure, un dossier de subvention sera constitué. Cette opération ne sera peut-être réalisée qu'en 2018, selon les financements obtenus.

Une réflexion sera menée sur le stationnement à la boulangerie et la pharmacie et la protection des piétons.

Il reste encore des lanternes d'éclairage public à changer pour environ 25 000 euros déduction faite des subventions, nous procéderons au fûr et à mesure de l'usure des ampoules.

Routes et chemins seront également sujets de travail en commission. La toiture de l'église devra être l'objet d'une nouvelle tranche de réparation.

Le CCAS a été dissous au 1^{er} janvier 2017. Les colis et cadeaux seront maintenus et inscrits au budget de la commune en marque de reconnaissance aux Anciens et d'affection aux Enfants.

Merci aux associations pour leurs animations,

Merci à vous tous qui vous impliquez dans la vie communale,

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les meilleurs de bonheur, santé et sérénité, souhaitons qu'à la fin 2017, nous puissions nous dire «nous avons vécu une bonne année».

Le Maire Sophie Chestier

Les Echos du Conseil Municipal

Séance du 23/09/2016

- FPIC: les prévisions budgétaires à hauteur de 1910 euros étant insuffisantes, une augmentation de 2551 euros est adoptée pour payer le montant du FPIC à hauteur de 4460 euros.
- Admissions en non-valeur: initialement prévues en 2016, à hauteur de 4000 euros sur le budget communal et 8790 euros sur le budget eau et assainissement, les admissions en non-valeur ont été calculées par le Trésorier de Sancerre à partir des factures non réglées par les usagers pour un montant à inscrire effectivement en dépenses, de 3990,10 euros sur le budget communal et de 8777,10 sur celui de l'eau.
- Indemnité du régisseur : compte tenu de la responsabilité que représente la tenue des régies cantine et garderie, une indemnité de 110 euros annuels sera versée au régisseur pour chacune des régies.
- Tarifs cimetière: le prix d'une concession est revu et déterminé pour deux durées: 200 euros pour 50 ans et 180 euros pour 30 ans. Les tarifs du jardin du souvenir sont également revus.
- Devis ONF: en raison de travaux à effectuer d'urgence sur la toiture de l'église, les interventions de régénération envisagées en forêt, sont reportées à 2017 en fonction des recettes d'une nouvelle tranche d'exploitation.
- Affouages: les inscriptions pour un carré de bois sont ouvertes, date limite le 11 novembre 2016, tirage au sort des lots le 30 novembre à 19 h en salle des fêtes, tarif maintenu à 6 euros le stère.
- Eclairage public: les devis du SDE18 sont acceptés pour une extension au niveau du lotissement du champ Verrier, d'un montant de 794 euros HT financé à 50% par le SDE18 et pour le remplacement de la lanterne au carrefour du pont d'un montant de 735 euros HT subventionné à 70%.
- Schéma directeur d'assainissement collectif: suite aux prescriptions de l'arrêté préfectoral concernant la station d'épuration, la révision du schéma d'assainissement collectif a été réalisée. Par souci de conforter les activités des commercants et de minimiser l'impact sur le tarif de l'eau, les secteurs retenus pour l'extension du réseau sont la route de Sancerre en partie, la route de Vinon en partie également, la route de Crézancy et le Chemin de Montauban. Avec la nécessité d'aménager une nouvelle station, l'augmentation du tarif de l'eau assainie est estimée à 1,80 euros du m3 supplémentaires.
- Résidus Ménagers : le RPQS du SMIC-TREM est adopté, des containers de

regroupement seront mis en place pour les secteurs difficiles d'accès. Le conseil regrette la diminution de service et le mode de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le foncier.

- Plan de désherbage: de façon à bénéficier de subventions sur un achat de matériel, le devis d'Atelier Design Paysage est accepté pour la gestion différenciée et la communication, le montant s'élève à 10540 euros, subventionnable à 80% par le Conseil Régional.
- Classement dans la voirie communale : le chemin rural des champs de Veaugues qui dessert le centre de secours, est classé dans la voirie communale et dénommé rue du stade.
- Bilan thermique de l'ancienne poste : pour bénéficier de subvention du Conseil régional sur l'aménagement du cabinet médical, le diagnostic thermique du bâtiment est indispensable. Il a été réalisé par un bureau d'études et pris en charge par le Pays Sancerre Sologne. La chaudière sera conservée.
- Communauté de communes du Sancerrois : les statuts modifiés sont approuvés. La proposition de dénomination de la future communauté de communes, CdC du Grand Sancerrois est adoptée ainsi que son siège à Sancerre.

Séance du 28/10/2016

- Tarifs eau et assainissement : du fait des travaux indispensables sur le réseau d'eau potable et en station d'épuration, le montant des abonnements annuels est porté pour 2017 à 52 euros en eau et 90 euros en tout-à-l'égout. La consommation sera facturée 0,90 euros /m3 pour l'eau et 1,45 euros/m3 pour l'assainissement.
- Places de marché : les tarifs sont abaissés à 100 euros par an pour les commerçants du vendredi.
- Salle des fêtes: les tarifs sont inchangés. La mise à disposition pour les associations de la commune est gratuite, 50 euros de participation annuelle au chauffage sont demandés.
- Baux agricoles: les baux sont renouvelés pour une période de 9 ans, le fermage est fixé à 120 euros/ha. Les parcelles ZP64 et ZP66 libérées récemment, sont proposées à la location, candidature ouverte en mairie. Sans preneur, elles pourraient être mises en vente.
- **DICRIM**: le document d'information, obligatoire, sur les risques majeurs est en cours d'impression. Il sera distribué en fin d'année, le bulletin municipal n°8 ne paraîtra qu'en janvier 2017.

Séance du 09/12/2016

- Plan REVE: sont à changer 3 lanternes vétustes dont une à Epignol et 2 chemin du Grand Voisy. Le SDE18 subventionne à hauteur de 70% ces changements. Le reste à charge de la commune s'élève à 694,20 euros HT.
- Travaux électriques à l'école : des modifications doivent être effectuées concernant le système d'alarme incendie pour un montant de 1300 euros HT.
- Remplacement du chauffe-eau électrique d'un logement communal : nécessaire pour un devis pose comprise de 574,70 euros HT.
- Massifs de l'église : un devis est accepté pour un montant de 1099,18 euros HT, mise en place comprise et garantie pousse des végétaux mis en œuvre par le pépiniériste.
- Réseau d'eau potable : 10 % des compteurs à la charge de la commune qui assure ce service en régie, sont à changer par an. Un devis d'un montant de 4352 euros HT est accepté pour le remplacement de 50 compteurs, raccords et purges compris.
- Cimetière: la création d'une nouvelle allée pour la délivrance de concessions est nécessaire, un devis est accepté pour un montant de 2500 euros HT.
- CCAS: à l'unanimité des membres du CCAS et du conseil municipal, la dissolution du CCAS est décidée. Les colis des Anciens et cadeaux des enfants seront imputés sur le compte «fêtes et cérémonies» de la commune.
- Recensement de la population : la dotation allouée par l'Etat pour cette opération s'élève à 1414 euros qui seront partagés entre les 3 agents communaux affectés à cette mission.
- Cabinet médical : le fonds de concours attribué par la Communauté de communes du sancerrois à hauteur de 25536 euros, est accepté.

Etat Civil - Bilan 2016

Deux mariages ont été célébrés :

Le 27 août entre Emilie Raffestin et Germain Martin, sous une chaleur intense Et deux heures plus tard entre Séverine Lochon et Damien Bôle.

Six personnes nous ont quittés en 2016 :

- Gilbert Raffaitin le 16 janvier à 85 ans
- Guy Dury le 21 janvier à 81 ans
- Dominique Guillemin le 1er février à 44 ans
- Michel Hamont le 1er juin à 78 ans
- Thérèse Renoult le 28 septembre à 86 ans
- Jean Tomé le 2 novembre à 92 ans

Et enfin six enfants sont nés, bienvenue à :

- Baptiste Roger, le 24 juin
- Julia Dubois, le 8 août
- Sacha Bouillot, le 13 août
- Lahyna Drouet Gentils, le 15 août
- Gabriel Godelu, le 18 août
- David Bernet, le 25 novembre

Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Evolution de l'intercommunalité dans le Cher

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Cher, arrêté le 21 décembre 2011, a abouti à une refonte de la carte intercommunale. La couverture intégrale par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP) et la réduction de leur nombre de 27 à 23 ont été réalisées.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) conduit au renforcement de l'intercommunalité par l'évolution des seuils démographiques pour la constitution d'un EPCI à FP.

La communauté de communes Cœur de Pays Fort est contrainte de fusionner par trop peu d'habitants. Une proposition de fusion avec les communautés du Sancerrois et Haut Berry Val de Loire est faite en commission départementale et validée par délibération des conseils municipaux des territoires concernés. La fusion est effective au 01/01/2017.

Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Population totale: 19 000 habitants

Siège : Sancerre

36 communes:

BUE - COUARGUES - CREZANCY-EN-SANCERRE - FEUX - GARDEFORT - JALOGNES - MENETOU-RATEL - MENETREOL-SOUS-SANCERRE - SAINT-BOUIZE - SAINT-SATUR - SANCERRE - SENS-BEAUJEU - SURY-EN-VAUX - THAUVENAY - VEAUGUES - VERDIGNY - VINON - ASSIGNY - BARLIEU -CONCRESSAULT- DAMPIERRE-EN-CROT- JARS - LE NOYER - SUBLIGNY - SURY-ES-BOIS -THOU - VAILLY-SUR-SAULDRE - VILLEGENON - BANNAY - BELLEVILLE-SUR-LOIRE

- BOULLERET - LERE - SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS

- SANTRANGES - SAVIGNY-EN-SANCERRE - SURY-PRES-LERE

50 conseillers communautaires

Lors du premier conseil communautaire le 17/01/2017, les élections ont formé le bureau suivant :

Président : - Laurent Pabiot (maire de Sancerre)

Vice-présidents :

- Marie-Christine Bergeron (maire de Léré)
- Jean-Claude Rimbault (maire de Sury-es-Bois)
- Sophie Chestier (maire de Veaugues)
- Jean-Michel Garnier (1er adj Bannay)
- Chantal Millérioux (maire de Le Noyer)
- Julien Barbeau (maire de Feux)
- Tatiana Lanternier (1er adj Belleville-sur-Loire)
- Rémy Pierre (maire de Jars)

Les anciens cantons sont représentés à part égale et la parité, sans être obligatoire, est effective.

GARDEFORT
SANCERRE S-BEAUJEU Y - VINON CROT- JARS
Y-SURDIRE

SS WASHINGTON SANCE S

Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Compétences de la nouvelle communauté de communes

La fusion a pour conséquence la reprise par la nouvelle communauté, des compétences obligatoires des anciennes dans différents domaines :

1 - Aménagement de l'espace

- a) Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire
 - · Zone d'aménagement concerté
 - Infrastructures de charges des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
 - · Circuits de randonnée
 - · Circuit à vélo
 - Aire de service pour camping-cars
 - Opérations d'aménagement des centres-bourgs Entretien et mise en valeur du patrimoine immobilier d'intérêt communautaire
 - Très haut débit
 - Travaux d'aménagement hydraulique publics (par Syndicat Sancerre-Sologne)
 - Valorisation des centres-bourgs
 - Etudes, création, modernisation, extension et entretien des réseaux : réseaux électriques et éclairage public (par SDE)
- b) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur : SCOT
- c) Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale : PLUi
- 2 Développement économique
- a) Actions de développement économique
 - Création et gestion d'une maison de santé Pluridisciplinaire.
- b) Création, aménagement, entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire.
- c) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- d) Promotion du tourisme dont création des offices de tourisme.
 - actions touristiques regroupant les missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique, et de coordination des partenaires touristiques locaux.
 - actions de mise en valeur du patrimoine touristique intercommunal
 - Aire naturelle de camping-cars

3 - Collecte et entretien des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion de la collecte, du tri et du traitement des ordures ménagères (SMICTREM).

Les compétences facultatives :

Peuvent être rétrocédées aux communes ou abandonnées dans les deux ans qui suivent la fusion :

- Fourrière intercommunale
- Gestion de l'équipement touristique Piscine de plein air de Saint-Satur.
- Actions culturelles (Festival de Boucard, concert rock des Arcandiers)
- Synthèse des diagnostics communaux de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements d'espaces publics.
- Diagnostic des ERP (Etablissements Recevant du Public).
- Contrat culturel de territoire :
 - Rédaction du projet de développement culturel
- Participation des actions culturelles d'intérêt communautaire :

Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques ; Enseignement artistique ;

Résidence d'artistique.

Les compétences optionnelles :

Peuvent être rétrocédées aux communes ou abandonnées dans un délai d'un an après la fusion.

- Action sociale d'intérêt communautaire, permet la création d'un CIAS, indispensable à la gestion du Logement-Foyer de Vailly-sur-Sauldre :
 - a) Petite enfance ; crèches existantes ou à créer
 - b) Fonctionnement d'un centre aéré intercommunal
 - c) Eté sportif
 - d) Création d'une épicerie sociale
- Assainissement ⇒ devient obligatoire en 2020.
- Eau ⇒ devient obligatoire en 2020.
- Création, aménagement et entretien de la voirie
 - Les voies communales reliant les bourgs de la communauté de communes Cœur de Pays Fort dont l'usage est reconnu (liste).
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Construction, entretien, fonctionnement d'un complexe sportif.
- Création et fonctionnement des sites d'accueil touristique et de loisirs : site d'accueil et grange pyramidale de Vailly, aire d'accueil et de tennis de Subligny, SITS Jars Le Noyer.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Culture : création et gestion des bibliothèques et médiathèques.

RPI Veaugues Jalognes Vinon Gardefort – Ecole de Veaugues

Rentrée scolaire école de Veaugues 2016 - 2017 :



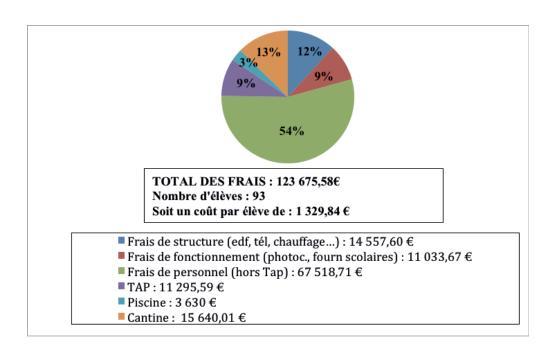
Les effectifs :

	Répartition par commune d'habitation					
Classes	Gardefort	Jalognes	Veaugues	Vinon	Autres	Total
Ecole de Veaugues : Très Petite, Petite et Moyenne Sections	1	4	10	1	3	19
Ecole de Veaugues : Grande Section et CP	2	6	10	4	0	22
Ecole de Jalognes : CE1, CE2, CM1	3	5	9	3	3	23
Ecole de Vinon : CM1 CM2	2	3	14	2	4	25
TOTAL	8	18	43	10	10	89

Depuis la rentrée, Noémie Delcourt remplace Valérie Thomas, absente pour raison de santé. Aurélie Chêne assure la classe des GS et CP, Julie Milloux celle des CE CM à Jalognes et Ulric Bonnet les CM à Vinon.

A Veaugues, les activités périscolaires ont lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30. Non obligatoires, gratuites, elles sont encadrées par Laurence Soulet, Caroline Roger et Dominique Delplanque. Pour plus de facilités, ces activités se passent dans la salle de motricité de l'école. Aux beaux jours, les enfants peuvent profiter de la cour pour des jeux ou des découvertes sportives. Des animations sont également organisées avec les bénévoles de la Bibliothèque municipale.

Répartition des frais du RPI - Année 2015 - 2016 :



RPI Veaugues Jalognes Vinon Gardefort – Ecole de Veaugues

Cantine Année scolaire 2015-2016		
Achat de 8 886 repas à l'Esat	32 613,35 €	
Frais de personnel d'encadrement	10 260,00 €	
Transports du midi	8 519,56 €	
Coût total	51 392,91 €	
Soit par repas	5,78 €	

TAP Veaugues				
Intervenants extérieurs	190,00 €			
Frais de personnel communal	5 346,00 €			
Coût total	5 536,00 €			
Subvention reçue	4 140,00 €			
Coût restant à la charge de la commune	1 396,00 €			
46 enfants inscrits, soit par enfant	30,35 €			

Communes	Nombre d'enfants inscrits au RPI	Répartition au prorata du nombre d'enfants
Veaugues	50	66 492,25 €
Vinon	8	10 638,76 €
Jalognes	22	29 256,59 €
Gardefort	8	10 638,76 €
Autres communes hors RPI	5	6 649,22 €
	93	123 675,58 €

Le coût de scolarité des enfants des autres communes hors RPI est réparti à part égale entre les 4 communes du RPI.

Soit pour Veaugues un coût total de : 68154,55 €

Sorties (USEP Multisport - Cinémobile)

Au 1er trimestre 2016, deux rencontres ont été organisées dans le cadre de l'USEP (Union Sportive Etablissement Public) :

- une randonnée pédestre à Boulleret le 17 octobre où les enfants de petite et moyenne sections ont parcouru 2,5 km et les enfants de grande section et CP 4 km,
- une rencontre autour de jeux traditionnels le 25 novembre à Saint-Satur pour les enfants de GS, CP et CE.

Le 25 novembre, les 14 enfants de petite et moyenne sections sont allés au Cinémobile pour visualier 5 courts métrages sans parole en noir et blanc de Karel Zerman. Ils ont bien apprécié et pour les ¾ de la classe, c'était la 1^{re} fois qu'ils allaient au cinéma.

Marché de Noël

Le marché de Noël organisé par l'APE a eu lieu le vendredi matin 8 décembre sur la place du marché et en fin d'après-midi à la salle des fêtes de Gardefort. De belles décorations, confectionnées par les parents, ont été vendues au profit des enfants du RPI pour leur prévoir des sorties.

La chorale des Lutins, entourée des parents et amis, a clos cette journée festive.







Réalisations en 2016

EAU

Des réparations sur le réseau d'eau potable ont été engagées pour 17 150 euros ; les vannes sur les canalisations principales ont été changées et des fuites importantes ont ainsi pu être colmatées, mais il en reste...

L'année 2016 marque le point de départ de la réfection de l'ensemble des 13 km du réseau d'eau potable de la commune datant des années soixante. L'objectif est double : améliorer considérablement le rendement pour arriver à un minimum de 60 % et diminuer fortement le coût d'achat en eau à La Saur. Ces travaux seront réalisés par tranches et seront échelonnés sur plusieurs années. Ils consistent en la réparation de fuites, changement de tuyaux de distribution défectueux, de vannes, de bouches à clé. Aussi, tous les compteurs seront progressivement changés.

Une étude patrimoniale sera conduite en 2017 par la SAFEGE pour faire un état des lieux de notre réseau et pour le numériser.



Vanne défectueuse engendrant une importante fuite au carrefour des routes de Sancerre et Crézancy

ECLAIRAGE PUBLIC

La rénovation des lanternes s'est poursuivie dans le cadre d'un plan de subventions à hauteur de 70 % par le SDE18 ; le montant de la part communale pour 2016 s'élève à 7795,97 euros. Les travaux réalisés ont permis de changer les lampadaires dans le passage de la bibliothèque ainsi qu'à la Résidence des Champs Noirs et de supprimer les installations vétustes route de Sancerre, rue des Chailloux et chemin du taureau. Un point lumineux supplémentaires a été mis en place en face du lotissement du Champs Verrier.

REMPLACEMENT DES BANCS

Les bancs publics en bois implantés sur la place de l'église ainsi que celui de la route de Sancerre, jouxtant la Planche Godard, ont été remplacés pour un montant de 965 euros HT par des bancs métalliques permettant une meilleure résistance dans le temps et montés sur une dalle en béton facilitant les opérations d'entretien.





RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT AIGNAN

Souvenez-vous, suite aux fuites constatées lors du concert du 11 juin dernier dans l'église, un examen approfondi a mis en évidence de gros défauts d'étanchéité à la base du clocher ainsi que des éléments de charpente complétement vermoulus. Les travaux dont le coût s'élève à 5 821 euros HT ont nécessité de dresser un échafaudage de part et d'autre du clocher et de supprimer des vasistas.

Réalisations en 2016

TRAVAUX STATION D'ÉPURATION

Afin de lever la mise en demeure de la commune par la police de l'eau suite à plusieurs non conformités relevées, des travaux ont été réalisés au niveau de la station d'épuration pour un montant de 33 838 euros financé à 40 % par l'Etat et l'Agence de l'eau. Ceux-ci ont consisté en :

- La mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le refoulement en entrée de la station ;
- L'équipement du trop-plein de la station d'une sonde de surverse ;
- Au remplacement des pompes de refoulement en entrée de la station, étude du remplacement de la pompe de recirculation ;
- La mise en place d'une télésurveillance sur le poste du refoulement en entrée de la station.

INSTALLATION DE LA BORNE DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Installée par la CdC du Sancerrois, son utilisation sera possible par l'achat d'une carte auprès du SDE18 pour un rechargement dont la vitesse sera à déterminer sur le clavier de la borne. Le montant de la recharge sera défalqué au fur et à mesure sur la carte.

CHANGEMENT DES BORNES ÉLECTRIQUES SUR LA PLACE POUR LES COMMERÇANTS

Déplacée vers les coffrets du haut de la place, son changement répond aux exigences de sécurité pour les utilisateurs.

Festivités de fin d'année 2016

Repas des Aînés

Pour Noël 2016, le CCAS a distribué 96 colis aux Anciens. Le 10 décembre, un repas au restaurant de la Place a été partagé par 20 d'entre-eux préférant un moment de convivialité.

L'arbre de Noël

68 cadeaux ont été livrés lors de l'Arbre de Noël le 11 décembre, après un goûter offert à tous, petits et grands présents.



Amicale des Pompiers

Sainte Barbe du 3 décembre 2016 des Sapeurs Pompiers de Veaugues

Comme l'année précédente, le Lieutenant Vital Raffaitin, chef du centre de secours de Veaugues, accompagné de Monsieur Bagot, vice-président du CASDIS, de Madame Guillou, conseillère départementale, de Madame Chestier, Maire de Veaugues, ainsi que des Maires des communes défendues, rendaient hommage à Sainte Barbe.

C'est l'occasion de distinguer les avancements de grade et les formations validées :

Lieutenant Raffaitin Vital, insigne de chef de centre avec étoile d'argent pour les 6 années passées en tant que chef de Centre.

Adjudant Joulin Laurent, avancement au grade d'Adjudant-chef. Sergent Roger Jean-Michel, avancement au grade de Sergent-chef.

Caporal Gesson Grégory, avancement au grade de Sergent.

Caporal Bailly Sylvain - Velluet Laura - Pitault Julien, avancement au grade de Caporal-chef.

Caporal-chef Simoneau Jérôme, médaille d'honneur de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Cher.

Caporal Bailly Sylvain, diplôme de chef d'agrès une équipe.

Sapeur Lefrançois Raphaël, attestation de Formation Référent, Parcours Adapté Opérationnel.

Sapeur Lusseau Julien, attestation de formation à la conduite préventive COD 0.

Sapeur Robin Jason, attestation de formation à la conduite COD 0.

 $\textbf{Sapeur Thiebault David}, \ \text{diplôme de conducteur tout terrain COD 2}.$

Sapeur Bailly Thomas, attestation de SAP et incendie.

Sapeur Da Silva Gomes Emilie, attestation de fin de formation, remise du casque.

Sapeur Lusseau Julien, attestation de fin de formation, remise du casque.

Sapeur Prinsinzano Séverine, attestation de fin de formation, remise du casque.

Les sapeurs-pompiers ont ensuite passé un moment très agréable autour d'un bon repas à la salle des fêtes de Groises.

Association Parents et Amis des Handicapés du Sancerrois (A.P.A.H.S)

Siège Social: 1, La Croix de Maubois 18300 Ménetou-Ratel

Lieu d'Activités : Tréloup - 18300 Veaugues

ORIGINE

- Une association Loi 1901 créée le 4 novembre 1985 par 4 familles de jeunes enfants porteurs d'un handicap mental ;
- Aujourd'hui, 17 personnes en assurent la gestion et l'administration sous la présidence de Corinne Lelièvre ;
- L'A.P.A.H.S compte plus de cent dix adhérents.

ACTIVITÉ

- · Lieu d'écoute et d'accueil pour les personnes porteuses d'un handicap et leur famille.
- Défense des intérêts des personnes accueillies à l'ESAT (Centre d'Aide par le Travail), à la Section d'Activités de Jour de Tréloup et au Foyer d'Hébergement
- Soutien financier aux activités proposées dans les établissements (poterie sorties extérieures repas des vacances, rencontre avec d'autres associations, etc.)
- Présents à :



- ✓ Conseils à la Vie Sociale de l'ESAT et du Foyer d'Hébergement
- Conseils d'Administration de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Cher, gestionnaire des établissements de Veaugues.
- Commissions des Droits à l'Autonomie à la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

RESSOURCES

Subventions des Collectivités Locales

Cotisations des Membres Adhérents

Dons des particuliers, artisans, commerçants, entreprises, vignerons et autres...

Manifestations diverses : Vide-grenier - Marché d'Automne - Vente de tulipes et glaïeuls - vente huile de noix.

En 2017, retenez ces 2 dates :

- Dimanche 2 juillet : Vide-Grenier à Tréloup
- Dimanche 22 octobre : 30° Marché de l'Automne, manifestation locale, incontournable de l'automne qui accueille un grand nombre de visiteurs par la diversité de ses stands et où pas moins de 50 bénévoles s'affairent à l'organisation.



Contactez Corinne Lelièvre au 02 48 79 38 83 ou Marie-Solange Crochet au 02 48 78 09 06



Organisateur

Manifestation et Date

Association Notre Terroir Syndicat viticole et Festi'Veaugues	Dimanche 5 février - Saint Vincent / Saint Blaise
Festi'Veaugues et APE	Dimanche 12 mars - Randonnée pédestre
Festi'Veaugues	Samedi 8 avril - Apéritif spectacle avec Didier Caillot
Municipalité	Cérémonie du 8 Mai
Municipalité et ANACR	Samedi 20 mai après-midi au Four à Chaux
Festi'Veaugues	Samedi 10 juin - Concert d'une chorale
APAHS	Dimanche 2 juillet - Vide grenier à Tréloup
Municipalité	Cérémonie du 14 juillet
Festi'Veaugues	Dimanche 6 août - Brocante avec Marché du terroir et Marché artisanal au Stade Municipal

Informations pratiques

Recensement de la population 2017

Le recensement pour notre commune sera mis en œuvre du 19 janvier au 18 février 2017.

Les agents recenseurs Franck Velluet et Emmanuel Malbé arpenteront les rues pour déposer dans les foyers, les documents d'enquête. Les démarches par internet sont à privilégier. Pour ce faire, des codes personnels, garantissant la confidentialité de saisie, seront fournis par les agents. Si toutefois vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander en mairie.

En outre, sachez qu'en mairie, l'ordinateur de service (du bureau du maire) sera mis à disposition dans la salle de conseil, de 10 h à 12 h tous les matins y compris le samedi, pour la saisie assistée (guidée par Céline Dagonneau et Alexandra Lamy) des éléments par les habitants.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous complèterez les questionnaires papier distribués que les agents viendront récupérés.

Rappel: Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune et par extrapolation, le nombre de personnes qui vivent en France.

De ces chiffres, découle la participation de l'Etat au budget des communes.

Pharmacies de garde

Un message précisant la pharmacie de garde est laissé à l'entrée de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur le répondeur téléphonique.

Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).

Nouveaux horaires d'ouverture de la pharmacie de Veaugues à partir du 1er janvier 2017

- Lundis, mardis, mercredis et vendredis : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h 00
- Jeudis: 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 30 à 19 h 00
- Samedis: 9 h 00 à 12 h 30, fermeture l'après-midi

MAIRIE - 02 48 79 24 20

Horaires d'ouverture au public : les lundis - mardis - mercredis - jeudis et vendredis : 8 h 30 à 12 h 30

AGENCE POSTALE COMMUNALE - 02 48 79 26 21 (dans les locaux de la Mairie)

Horaires d'ouverture : 9 h 30 à 12 h 30 : du mardi au samedi.

DÉCHETTERIE DE VINON - 02 48 79 25 71

Horaires d'ouverture d'hiver (1er novembre 2016 au 28 février 2017).

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi: 10 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30 (ouverture le mercredi matin depuis le 1er mars 2016)

Samedi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

Devenir réserviste aujourd'hui dans la Garde Nationale - Pourquoi pas vous ?

«Etre réserviste dans la Garde nationale, c'est soutenir les forces de sécurité intérieure et les armées en contribuant à la cohésion de la Nation». La Garde nationale, créée le 13 octobre 2016 pour faire face aux menaces actuelles, concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire.

Elle contribue aux missions :

- Des forces armées et formations rattachées relevant du ministre de la défense,
- De la gendarmerie nationale et de la police nationale.

Concrètement, les réservistes sont des hommes et des femmes qui reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jour par an aux forces armées.

Aujourd'hui, les réserves opérationnelles représentent un vivier de 63 000 personnes. L'objectif est de 85 000 en 2018.

Des mesures attractives sont proposées telles que la participation au financement du permis de conduire, une allocation mensuelle pour les étudiants, la valorisation des compétences acquises, une prime de fidélité ainsi qu'une réduction d'impôt pour les entreprises facilitant l'engagement de leurs salariés dans la réserve.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

- www.defense.gouv.fr/reserve
- www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/Reserve-civile

- www.reserve-gendarmerie.org